




Fondation canadienne pour l'innovation
Canada Foundation for Innovation



RAPPORT ANNUEL 2003-2004
FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

RÉSULTATS }

03/04 

MISSION ET MANDAT La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) est un organisme autonome créé par le gouvernement du Canada en 1997 pour financer l'infrastructure de recherche. Son mandat est d'accroître la capacité des universités, des collèges, des hôpitaux et des établissements de recherche canadiens sans but lucratif de poursuivre des activités de recherche et de développement technologique d'envergure internationale qui produiront des bénéfices pour les Canadiens.



{ *Illustration de couverture : Lisez à propos de la recherche sur l'Arctique à la page 10.*



Fondation canadienne pour l'innovation
Canada Foundation for Innovation

230, rue Queen, pièce 450
Ottawa (Ontario) K1P 5E4
Tél. : (613) 947-6496
Télec. : (613) 943-0923

ISBN 0-9684184-6-5
ISSN 1712-0616

Site Web : www.innovation.ca
Cybermagazine : www.InnovationCanada.ca

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil	2
Message du président-directeur général	3
Faits saillants de l'année	5
Fonds d'innovation	5
Fonds d'exploitation des infrastructures	7
Fonds des hôpitaux de recherche	7
Fonds de relève	8
Fonds internationaux	10
Fonds d'infrastructure pour les chaires de recherche du Canada	11
Bourses de carrière	12
Occasions exceptionnelles	13
Renseigner la population canadienne	15
Garder la confiance du public	17
Responsabilisation	17
Gouvernance	18
Bilan et perspectives	23
Objectifs et résultats de 2003-2004	23
À la croisée des chemins : objectifs de planification pour 2004-2005	26
Faits saillants de l'année financière	29
États financiers	31
Innovation d'un océan à l'autre	Encart

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL IMAGINONS LES INNOMBRABLES POSSIBILITÉS. SUPPOSONS QUE L'ON DÉCOUVRE UN VACCIN CONTRE LE VIH/SIDA. OU ENCORE QUE L'ON METTE AU POINT DE NOUVELLES TECHNOLOGIES POUVANT ALIMENTER LA RÉVOLUTION DE L'INFORMATION OU LIMITER LES RÉPERCUSSIONS DU RÉCHAUFFEMENT DE LA PLANÈTE. IMAGINONS QUE L'ON DÉVOILE LES SECRETS DES FONDS MARINS OU QUE L'ON CONTRIBUE À ÉLABORER DES POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE DONT PROFITERAIENT LES CANADIENS ET LA COLLECTIVITÉ DANS SON ENSEMBLE. CE NE SONT LÀ QUE QUELQUES-UNS DES MILLIERS DE PROJETS QUI CONTRIBUENT À LA RÉPUTATION DU CANADA EN TANT QUE DESTINATION DE CHOIX POUR LA RECHERCHE.



La création de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) par le gouvernement fédéral en 1997 a contribué à une transformation radicale du milieu de la recherche au pays. En quelques années seulement, de nouveaux laboratoires et des installations de pointe ont vu le jour, des établissements ont adopté des approches novatrices en matière de planification de la recherche et la création de collaborations et de partenariats a permis à des groupes de chercheurs d'aborder des questions qui dépassent les frontières, les disciplines et les secteurs.

Sous l'impulsion de ces changements, les établissements ont présenté des propositions audacieuses et innovantes qui aident le Canada à se tailler une place de niveau international dans le domaine de la recherche et du développement. Cette vitalité s'est manifestée récemment dans l'édition 2004 du concours pour l'allocation des subventions du Fonds d'innovation, qui a culminé par un investissement de 585,9 millions de dollars de la FCI. Annoncé en mars 2004 en présence du premier ministre, le très honorable Paul Martin, et de la ministre de l'Industrie, l'honorable Lucienne Robillard, cet investissement soutiendra des projets d'infrastructure de pointe dans des domaines clés de la recherche.

Le défi que nous lançons à la communauté des chercheurs est de voir grand au chapitre des avantages possibles pour le Canada. Notre but est d'inciter les personnes et les établissements à penser à de nouvelles façons de créer un environnement de recherche fort et actif, un milieu où foisonnent les idées et qui dispose des infrastructures matérielles nécessaires à leur réalisation. Ce faisant, nous voulons contribuer à définir une société canadienne dans laquelle le savoir et la qualité de vie sont des valeurs fondamentales.

Au fil des ans, la FCI a évolué de manière à offrir des programmes qui répondent aux besoins d'infrastructure des établissements de recherche. Elle a aussi tiré profit des possibilités de recherche qui s'offraient, particulièrement au niveau international. Les années à venir obligeront la FCI et la communauté de la recherche à relever un nouveau défi : réunir l'innovation et l'esprit d'entreprise pour s'assurer que les Canadiens récolteront les fruits économiques et sociaux de la recherche. Nous continuerons à être proactifs et à recueillir les commentaires et suggestions qui nous permettront de continuer à offrir des programmes pertinents et dynamiques.

Durant cette extraordinaire période de transformation, la FCI a bénéficié de la vision, de l'énergie et de l'expérience de David W. Strangway, qui a quitté son poste de président-directeur général à la fin de mars 2004. Je profite de l'occasion pour lui exprimer ma profonde reconnaissance pour son engagement envers la FCI et la communauté canadienne de la recherche.

Le 1^{er} juillet 2004, nous avons accueilli Eliot A. Phillipson à titre de troisième président-directeur général. Son expérience de scientifique clinique reconnu à l'échelle internationale, ses habiletés de gestion et son intégrité font de lui la personne idéale pour diriger la FCI au cours des prochaines années.

Enfin, je remercie sincèrement nos dévoués employés qui travaillent inlassablement à la mise en œuvre des programmes de la FCI, ainsi que les administrateurs et les membres de la FCI pour leur expertise et leur engagement à l'égard de l'excellence.

John R. Evans

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL EN TANT QUE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL SORTANT DE LA FCI, J'AI LE PLAISIR DE VOUS PROPOSER LE PRÉSENT RAPPORT ANNUEL QUI, VOUS EN CONVIENTREZ, TÉMOIGNE DE CERTAINES DES PLUS GRANDES RÉALISATIONS DE LA COMMUNAUTÉ CANADIENNE DE LA RECHERCHE AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES.



Les Canadiens ont soutenu l'économie mondiale du savoir avec détermination et confiance. Cette nouvelle attitude est en partie attribuable à l'effet cumulatif de plusieurs initiatives qui ont favorisé, au cours des dernières années, la revitalisation du milieu de la recherche et de la formation au Canada.

La FCI s'efforce de mettre en place des programmes qui répondent aux besoins cernés par les établissements de recherche du pays. Cette façon de faire a avivé la transformation de l'environnement canadien de la recherche et créé au Canada un processus d'avancement de l'innovation qui est pris en main par l'ensemble des parties prenantes. Cependant, ce processus doit être soutenu, et les établissements de recherche, le gouvernement, ainsi que les secteurs privé et bénévole doivent en partager la responsabilité.

Je crois que trois principes clés sont à la base de la transformation à laquelle nous avons assisté. Premièrement, il est essentiel de donner aux chercheurs, aux établissements et aux secteurs les moyens d'établir leurs propres priorités de recherche. Deuxièmement, en décentralisant la recherche pour la rendre accessible aux villes et aux collectivités, nous augmentons les bénéfices potentiels et la commercialisation possible. Troisièmement, grâce à un processus rigoureux, concurrentiel sur le plan national, nous permettons aux établissements de devenir compétitifs à des niveaux d'excellence supérieurs.

Ces principes sont au cœur de la mission de la FCI qui consiste à contribuer à la création d'un environnement de recherche et de formation florissant partout au pays. En fournissant aux établissements et à leurs partenaires les moyens dont ils ont besoin pour devenir concurrentiels, la FCI offre l'occasion aux personnes et aux collectivités de prendre part au processus d'innovation. En outre, grâce à des programmes qui ont pour but d'appuyer l'excellence, la FCI — de concert avec les organismes subventionnaires fédéraux, les chaires de recherche du Canada et Génome Canada — contribue à renforcer la position des établissements canadiens qui désirent attirer les meilleurs chercheurs.

Si l'on combine ces principes à un engagement envers la commercialisation de la recherche, nous assistons à la mise en place de grappes d'innovation entraînant de nouveaux partenariats créatifs avec les collectivités locales. Quel est donc le résultat global ? Une plus grande reconnaissance du rôle de déclencheurs économiques que jouent les universités et les autres établissements de recherche, et une meilleure qualité de vie pour les collectivités qui les hébergent. Le présent rapport annuel souligne certains de ces effets transformateurs pour les Canadiens.

En terminant, je désire exprimer mon appréciation à John Evans, aux administrateurs et aux membres de la FCI pour leur confiance et leur indéfectible soutien. Je veux aussi féliciter les chercheurs, les établissements et les partenaires qui, en relevant le défi et en appuyant le changement, ont joué un rôle déterminant dans la réussite de la transformation du milieu de la recherche au Canada. Enfin, je remercie sincèrement les milliers de bénévoles et d'experts qui sont absolument essentiels à la démarche d'examen des propositions de la FCI, et la remarquable équipe de la FCI pour son inestimable contribution.

Mes six années à la FCI ont été extrêmement satisfaisantes. J'ai eu la chance de faire partie d'un organisme dont l'œuvre contribue grandement à assurer un meilleur avenir à la communauté canadienne de la recherche et à la population canadienne dans son ensemble.

A handwritten signature in blue ink that reads "David W. Strangway". The signature is fluid and cursive, with a large loop at the end of the last name.

David W. Strangway



Transformer le milieu de la recherche au Canada

À ce jour, les investissements d'un peu plus de 2,7 milliards de dollars de la FCI ont eu un impact important sur la capacité de la communauté de la recherche au Canada à devenir concurrentielle à l'échelle internationale. Les infrastructures de pointe contribuent à :

- transformer la façon dont la recherche est menée;
- créer un milieu canadien de la recherche fort et dynamique;
- attirer et retenir d'excellents chercheurs;
- améliorer la productivité en matière de recherche et favoriser la formation de personnel hautement qualifié;
- bâtir des réseaux et des partenariats à l'échelle nationale et internationale.

La recherche rendue possible grâce à cette infrastructure bénéficie aux Canadiens, notamment par le biais de la création de meilleurs milieux de formation; par l'existence d'une politique publique saine favorisant les améliorations d'ordre sanitaire, social et environnemental, et par la commercialisation des découvertes, y compris la création d'entreprises dérivées.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE LES INFRASTRUCTURES DE POINTE DONNENT AUX ÉTABLISSEMENTS ET À LEURS CHERCHEURS LES MOYENS DE DEVENIR CONCURRENTIELS ET DE JOUER UN RÔLE DE PREMIER PLAN DANS UNE PÉRIODE CRITIQUE. GRÂCE AUX PROGRÈS TECHNOLOGIQUES, LA PUISSANCE, LA POLYVALENCE ET L'ACCESSIBILITÉ DES OUTILS DE RECHERCHE SE SONT ACCRUES. DE L'INFORMATION INÉDITE EST PARTAGÉE À PLUS GRANDE ÉCHELLE, CE QUI OUVRE LA PORTE À DES APPROCHES ET À DES SOLUTIONS NOVATRICES. LES CHERCHEURS DEVIENNENT PLUS EFFICACES, PLUS PRODUCTIFS ET PLUS À MÊME DE SOUTENIR LA CONCURRENCE. LES ÉTABLISSEMENTS TIRENT PROFIT DES OCCASIONS QUI LEUR SONT OFFERTES DE CRÉER DE NOUVELLES PLATEFORMES DE RECHERCHE INDIVIDUELLEMENT OU EN COLLABORATION. AINSI, LE CANADA SE TAILLE UNE RÉPUTATION ENVIABLE DE CHEF DE FILE MONDIAL DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE.

Fonds d'innovation

La fin de l'année a été marquée par un grand moment pour la communauté canadienne de la recherche, celui de l'annonce d'un investissement de 450,7 millions de dollars afin de soutenir 126 projets d'infrastructure dans 57 universités, collèges, hôpitaux et autres établissements de recherche à but non lucratif. Le Fonds d'innovation aide les établissements à solidifier leur milieu de recherche et de formation dans les secteurs prioritaires qu'ils ont eux-mêmes définis.

L'édition 2004 du concours du Fonds d'innovation visait spécifiquement à rehausser la capacité de recherche des établissements canadiens en les mettant au défi, ainsi que leurs chercheurs, d'atteindre de nouveaux sommets en matière d'excellence, d'améliorer leur compétitivité et de devenir des leaders internationaux au profit de l'ensemble des Canadiens. Les établissements étaient invités à présenter des propositions qui :

- favorisent la recherche novatrice;
- tirent parti d'excellentes occasions de recherche en misant sur le capital intellectuel disponible sur le plan local, national et international;
- permettent de recruter et de garder les meilleurs chercheurs et donnent naissance à un milieu de formation stimulant;
- appuient la mise au point de nouveaux types d'instruments de recherche;
- favorisent la formation de grappes et la commercialisation des résultats de recherche;
- mènent à l'adoption de nouvelles politiques et à l'amélioration de la société.

À la suite d'un appel de propositions lancé en octobre 2002, la FCI a reçu 900 avis d'intention, représentant au total une demande de 2,6 milliards de dollars. Plus de 500 demandes totalisant environ 1,5 milliard de dollars ont ensuite été examinées. Compte tenu d'un budget global établi à 450 millions de dollars, le concours s'est avéré hautement concurrentiel.



Le financement des infrastructures accordé par la FCI a aidé les établissements à s'adjoindre des partenaires financiers clés, dont les administrations municipales et les gouvernements provinciaux, ainsi que les secteurs privé et bénévole. Cette approche a mené au financement par d'autres sources, dont certaines à l'échelle internationale. D'ici 2010, les investissements de 3,65 milliards de dollars faits par la FCI auront engendré quelque 7 milliards de dollars additionnels en investissements de recherche.

Les projets retenus pour ce Fonds ont été sélectionnés en suivant un processus d'évaluation rigoureux. Chaque proposition a été évaluée à partir des critères de la FCI :

- qualité de la recherche et ampleur du besoin d'infrastructure;
- contribution au renforcement de la capacité d'innovation;
- avantages possibles de la recherche pour le Canada.

Les projets ont été étudiés par 466 experts, dont la majorité ont été recrutés à l'échelle internationale. Dix comités multidisciplinaires ont sélectionné 206 propositions de projets répondant aux critères établis. Ces résultats ont ensuite été transmis à un comité multidisciplinaire spécial qui avait pour tâche de déterminer quels projets correspondaient le mieux au mandat de la FCI et représentaient potentiellement le plus de bienfaits sur les plans social et économique pour le Canada. La décision de financement définitive a été prise par le conseil d'administration de la FCI en mars 2004.

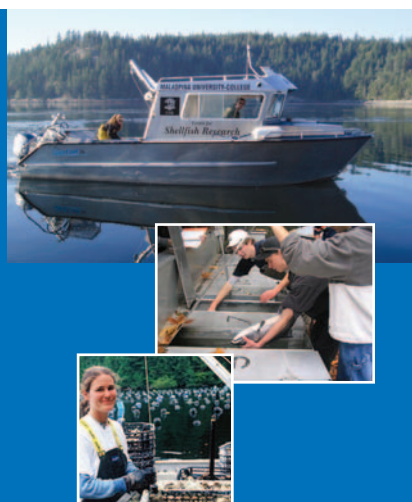
Fonds d'innovation — Distribution des fonds par secteur de recherche



Le joyau du Pacifique

À Nanaimo, le nouveau Centre for Shellfish Research (CSR) est considéré comme le joyau du collège universitaire Malaspina en raison de son apport à l'industrie des mollusques et crustacés de la Colombie-Britannique, une industrie qui génère 30 millions de dollars annuellement. Grâce à une contribution de 1,5 million de dollars du **Fonds d'innovation** de la FCI, le CSR est doté d'un laboratoire de recherche et d'une aire d'attente où les chercheurs étudient les ressources scientifiques et technologiques nécessaires à l'élevage de mollusques et crustacés selon une méthode respectueuse de l'environnement. « Nous avons amassé des fonds totalisant plus de 5 millions de dollars provenant de diverses sources, explique Bill Pennell, chef de projet. Nous pourrions commencer un programme de maîtrise d'ici deux ans et mettre au point une série de cours accessibles aux collectivités, notamment à 39 communautés des Premières nations. »

À court terme, les éleveurs de mollusques et crustacés tireront profit du transfert de technologie. À long terme, les nouvelles espèces cultivées au CSR engendreront un essor économique important pour les collectivités locales. « La FCI est l'étincelle qui a tout déclenché », affirme B. Pennell.



Fonds d'exploitation des infrastructures

Dans le cadre du Fonds d'exploitation des infrastructures — créé pour contribuer aux coûts additionnels d'exploitation et d'entretien des projets d'infrastructure — la FCI a investi 135,2 millions de dollars. L'investissement a été annoncé en mars 2004 en même temps que les contributions accordées dans le cadre du Fonds d'innovation.

En 2003-2004, l'investissement total du Fonds d'innovation, y compris celui du Fonds d'exploitation des infrastructures, s'est chiffré à 585,9 millions de dollars.

Fonds des hôpitaux de recherche

Pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain en matière de santé, le Canada doit soutenir la recherche qui donnera lieu à des découvertes révolutionnaires et à des connaissances qui se traduiront pour la population canadienne par une meilleure santé, une efficacité accrue des services et des produits de santé et un meilleur système de soins de santé.

En vertu de l'Accord de 2003 des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé, le gouvernement fédéral a alloué 500 millions de dollars à la FCI afin de mieux répondre aux besoins additionnels d'infrastructure de recherche en milieu hospitalier. Cela permettra de tirer pleinement parti des équipements de pointe, des méthodes innovatrices de recherche et de la capacité de recherche croissante des hôpitaux.

Le Fonds des hôpitaux de recherche encourage particulièrement les projets d'infrastructure de grande envergure qui accueillent à la fois la recherche biomédicale, la recherche clinique, la recherche sur les services de santé et la recherche sur la santé des populations. Comme dans le cas des autres fonds, la FCI couvre jusqu'à 40 % des coûts admissibles d'un projet.

Le premier concours de ce fonds vise la construction ou l'amélioration de projets d'infrastructure hospitalière approuvés dans le cadre du concours du Fonds d'innovation de 2004. Les hôpitaux de recherche ont été invités à soumettre un aperçu de projet, échafaudé à partir de leur proposition au Fonds d'innovation, au plus tard en août 2003. La FCI a reçu 77 aperçus de projet demandant au total 230 millions de dollars. En mars 2004, la FCI a invité 19 demandeurs à élaborer leur proposition et à soumettre une demande complète au plus tard le 31 mai 2004.



Fonds de relève

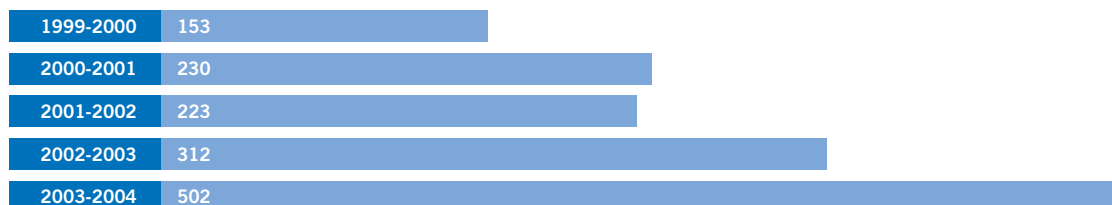
La capacité d'un pays à innover repose en grande partie sur la disponibilité de personnel hautement qualifié. Comme la recherche est au cœur de l'innovation, il est essentiel que les établissements du Canada puissent attirer et retenir les meilleurs chercheurs. Conscients du fait que la recherche est essentielle à l'innovation, la plupart des pays développés partagent les mêmes ambitions et se livrent donc une concurrence effrénée pour attirer les chercheurs les plus qualifiés. Dans cette course internationale, les pays qui réussissent le mieux sont ceux qui parviennent à créer un climat propice à la créativité.

Le Fonds de relève continue à jouer un rôle essentiel envers les universités en les aidant à accroître et à améliorer leur capacité de recherche et de formation en recherche, de même que leur habileté au transfert des connaissances. Ce fonds permet de fournir une infrastructure de recherche aux nouveaux membres du corps professoral occupant leur premier poste de professeur à temps complet dans une université canadienne.

En 2003-2004, la FCI a accordé 74,9 millions de dollars à 502 projets, appuyant ainsi 593 nouveaux chercheurs dans 56 universités. La FCI a alloué 22,5 millions de dollars additionnels provenant du Fonds d'exploitation des infrastructures afin d'aider les universités à assumer les coûts marginaux d'exploitation et d'entretien liés aux nouvelles infrastructures.

Les rapports de projet remis chaque année par les établissements et les chefs de projet fournissent la preuve des répercussions positives du Fonds de relève. *L'Analyse des impacts des projets financés – 2003* établit un lien direct entre l'attraction et le recrutement de plusieurs milliers de chercheurs au cours de la dernière année et l'accessibilité d'infrastructures de recherche de pointe. Le rapport complet est affiché dans le site Web de la FCI.

Contributions du Fonds de relève par année financière



La science et l'art

Quand il est question de la conservation des œuvres d'art très précieuses, on ne peut faire appel qu'à un chercheur ayant des connaissances hautement spécialisées et un bon œil. On doit aussi pouvoir utiliser de l'équipement de pointe. La seule personne au Canada ayant un tel degré de spécialisation en science de la conservation est Alison Murray, professeure agrégée à l'Art Conservation Program de l'Université Queen's, à Kingston, en Ontario.

« Grâce au **Fonds de relève** de la FCI, je dispose maintenant des outils nécessaires pour faire des recherches sur l'utilisation de traitements nettoyants ne présentant pas de danger pour la préservation des tableaux modernes à base d'acrylique, explique Alison Murray. Je veux m'assurer que les générations futures pourront admirer des tableaux des années 1950 ou plus récents. » Grâce à cet équipement hautement spécialisé, une des étudiantes en sciences d'A. Murray pourra terminer sa maîtrise à l'Université Queen's plutôt qu'au Royaume-Uni. En outre, plusieurs collaborations internationales sont en cours avec des groupes d'Angleterre, d'Italie et des États-Unis.



Évaluer les répercussions de l'infrastructure

Des évaluations indépendantes effectuées au cours des dernières années démontrent les répercussions positives de l'infrastructure sur la capacité de recherche des établissements. Les résultats sont éloquentes : les programmes de la FCI favorisent de nombreuses façons la transformation positive du milieu de la recherche au pays.

- Les programmes de la FCI ont amélioré la qualité de l'infrastructure. Avant les investissements de la FCI, plus de la moitié des infrastructures étaient considérées comme « mauvaises » ou « correctes », et aucune n'était jugée « de classe mondiale ». Après une contribution de la FCI, 90 % des répondants considéraient l'infrastructure de leur discipline comme étant « excellente » ou « de classe mondiale ».
- L'infrastructure modifie la nature de la recherche en favorisant des processus rapides et un caractère avant-gardiste, en rehaussant la multidisciplinarité et en augmentant considérablement les collaborations, tant à l'échelle nationale qu'internationale.
- Les projets rendus possibles par la FCI ont contribué de façon significative à la création de grappes de savoir régionales et nationales.
- Le renouvellement du corps professoral est un enjeu important pour les établissements canadiens. Le Fonds de relève, en permettant d'attirer dans les universités 2 200 chercheurs chevronnés, s'est avéré un facteur déterminant.
- Les plus petits établissements jouissent d'une visibilité et d'une reconnaissance accrues, tant à l'échelle nationale qu'internationale.
- Une infrastructure de pointe attire des milliers de chercheurs, de postdoctorants bénéficiant de bourses et d'étudiants des cycles supérieurs. Elle permet aussi d'accélérer la formation de plus de 6 000 étudiants de premier cycle.
- Les ressources liées à l'infrastructure sont utilisées à pleine capacité dans la grande majorité des cas, ce qui assure une utilisation optimale de l'infrastructure de recherche entre les établissements canadiens et au sein de ceux-ci.
- La présence d'infrastructure aide les établissements à obtenir du financement additionnel et à former des partenariats avec les administrations municipales et les gouvernements provinciaux, ainsi qu'avec le secteur privé et le secteur bénévole.



L'effet FCI

Attirer et retenir les meilleurs

Plus que jamais, de meilleurs outils et des techniques améliorées offrent des horizons nouveaux et des possibilités inédites pour la recherche. Les établissements sont engagés dans la concurrence pour attirer et retenir les chercheurs qui, en retour, définissent le programme de recherche du Canada. Grâce au financement de la FCI, du Programme des chaires de recherche du Canada et d'autres initiatives visant à couvrir les coûts indirects de la recherche et le soutien des étudiants des cycles supérieurs, les établissements canadiens sont maintenant habilités à soutenir la concurrence internationale en vue de recruter les meilleurs talents et de créer des grappes en matière d'innovation.

Les rapports d'étape annuels remis par les établissements indiquent que les contributions de la FCI ont des répercussions sur des milliers de personnes. Plus de 2 000 chercheurs, dont 40 % proviennent de l'étranger, ont été recrutés et un nombre identique a été retenu dans les établissements canadiens. Le soutien de la FCI est également reconnu comme un facteur important du recrutement d'environ 3 000 postdoctorants bénéficiant de bourses et de 9 000 étudiants des cycles supérieurs.

Fonds internationaux

Dans le contexte mondial de la course au savoir, les Fonds internationaux de la FCI permettent aux établissements canadiens et à leurs chercheurs de faire de la recherche en respectant les normes de qualité internationales les plus élevées et de collaborer avec les meilleurs chercheurs du monde. La FCI a retenu neuf projets d'infrastructure de recherche de grande envergure admissibles à ses Fonds de collaboration internationale et Fonds d'accès international. Ces projets visent à améliorer la position scientifique du Canada dans des domaines comme les sciences de la mer et de l'environnement, les maladies infectieuses, l'astronomie, les sources lumineuses et la physique corpusculaire.

En 2003-2004, la FCI a annoncé le financement de sept de ces projets, pour un total de 137,5 millions de dollars.

L'appel du large

Le navire *Amundsen* de la Garde côtière canadienne a été lancé en septembre 2003 pour une mission de recherche inaugurale de six mois. Le navire a été remis en service grâce à une contribution de 27,6 millions de dollars des **Fonds internationaux** de la FCI accordée pour soutenir le projet CASES (Canadian Arctic Shelf Exchange Study) financé par le CRSNG — notamment pour l'exploration des changements climatiques et la cartographie des fonds marins. « Nous prenons le pouls de chaque écosystème, et comparons ces données à l'information satellite et à celle qu'on obtient au moyen de l'instrumentation sous-marine. Nos recherches nous permettent de mettre au point des stratégies d'adaptation pour minimiser les impacts négatifs d'un réchauffement de l'Arctique », explique le professeur Louis Fortier du Département de biologie de l'Université Laval. Ce dernier, qui dirige une équipe internationale actuellement à bord de l'*Amundsen*, attribue l'incroyable succès de la première année d'expédition à l'infrastructure. « La mise à disposition de l'équipement de l'*Amundsen* a entraîné des invitations à travailler à d'autres projets de recherche internationaux. Pour le Canada, il s'agit d'un débouché exceptionnel qui aurait été impossible sans la FCI. »



L'effet FCI

Favoriser la planification en matière de recherche

La FCI encourage chaque établissement à mettre au point des plans et des priorités en matière de recherche. C'est à partir de ces plans que des propositions de financement sont élaborées afin de solidifier les forces en place. En outre, les établissements utilisent de plus en plus leurs plans et priorités pour obtenir le soutien du secteur privé et pour créer ou consolider les partenariats.



Renouvellement de l'infrastructure de recherche

Au 21^e siècle, la recherche tend de plus en plus vers l'intégration afin de résoudre les problèmes de société les plus complexes et les plus urgents. Comme la technologie progresse à un rythme sans précédent, les outils d'aujourd'hui deviennent désuets plus rapidement que jamais et les délais de modernisation de l'équipement sont beaucoup plus courts. L'investissement de la FCI permet de mieux répondre au besoin continu de fournir de l'équipement de qualité aux chercheurs du Canada pour qu'ils puissent réaliser les progrès décisifs dont profiteront les Canadiens.

Fonds d'infrastructure pour les chaires de recherche du Canada

On prévoit que jusqu'à 30 000 nouveaux chercheurs pourraient être recrutés en dix ans en raison du renouvellement massif du corps professoral et de la demande croissante d'étudiants. Au cours des cinq dernières années, certaines universités ont remplacé jusqu'au tiers de leur personnel enseignant.

Le Programme des chaires de recherche du Canada établit à travers le pays 2 000 chaires universitaires employant des chercheurs renommés. La FCI est partenaire du Programme et fournit aux titulaires de chaires l'infrastructure dont ils ont besoin pour développer pleinement leurs programmes de recherche dans de très nombreux domaines qui contribuent à accroître notre compétitivité, à améliorer la santé des Canadiens et à enrichir notre vie sociale et culturelle. Les titulaires de chaires reculent les frontières du savoir dans leur domaine, non seulement en se consacrant à leurs propres travaux, mais aussi en enseignant, en encadrant des étudiants et en coordonnant le travail d'autres chercheurs.

En 2003-2004, la FCI a versé 43,1 millions de dollars visant à soutenir 281 projets établissant 286 chaires dans 49 établissements.

= Semer les graines de l'innovation

Quand vous pensez aux graines de canola, de tournesol et de lin, le carburant est sans doute la dernière chose qui vous vient à l'esprit. Pourtant, Ajay Dalai — titulaire de la chaire de recherche du Canada en bio-énergie et en traitement chimique écologique de l'Université de la Saskatchewan — risque de changer tout cela. Il produit des additifs lubrifiants pour le carburant à partir de l'huile de ces graines en convertissant la biomasse résiduelle en énergie. « Les retombées de cette recherche sont énormes, explique-t-il. En plus de créer une nouvelle source d'énergie verte, elle permettra aux fermiers de générer des revenus indispensables à partir des graines de qualité inférieure. De plus, une industrie de transformation locale est présentement mise sur pied en Saskatchewan. » Et ça ne s'arrête pas là. Grâce à une contribution du **Fonds d'infrastructure pour les chaires de recherche du Canada** de la FCI, Ajay Dalai, qui compte parmi les rares chercheurs du Canada spécialisés en bio-énergie et en traitement du pétrole, étudie également les façons de convertir d'autres types de biomasse résiduelle, notamment la sciure, l'écorce, la paille et les graisses de cuisson, en énergie et en bioproduits à valeur ajoutée. Avec tous ces projets en cours, l'avenir s'annonce radieux... et vert !



Montants engagés et projetés (M\$) 1998-2010

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds de relève	38	24	37	38	54
Fonds de développement de la recherche universitaire	19	10	3	2	1
Fonds d'innovation	143	225	356	594	—
Fonds de développement de la recherche dans les collèges	—	7	9	—	—
Fonds d'infrastructure des chaires de recherche du Canada	—	—	5	54	35
Fonds internationaux	—	—	—	—	165
Bourses de carrière	—	—	—	—	2
Fonds des hôpitaux de recherche	—	—	—	—	—
Occasions exceptionnelles	—	—	—	—	—
Fonds d'exploitation des infrastructures	—	—	—	184	16
Montants non affectés					
Total (M\$)	200	266	410	872	273

Bourses de carrière

En partenariat avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), la FCI continue à reconnaître les réalisations et les contributions exceptionnelles des plus grands chercheurs du Canada.

En novembre 2003, la FCI a annoncé un investissement de près de un million de dollars visant à fournir à cinq boursiers Steacie du CRSNG l'infrastructure nécessaire à la poursuite de leurs recherches. La FCI a aussi accordé des bourses de carrière à deux personnes s'étant vu décerner le prix de Chercheur émérite des IRSC, selon l'annonce de mars 2004.

La FCI dispose d'un maximum de un million de dollars par année pour chacun de ces programmes. Accordées par voies de concours, les Bourses de carrière de la FCI reconnaissent le rôle important que joue l'équipement de pointe dans les découvertes que peuvent faire les chercheurs chevronnés du Canada.

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total par fonds (M\$)
	75	142		156				564
	–							35
	452							1 770
	–							16
	43	113	Aucun fonds additionnel prévu					250
	–	35	Aucun fonds additionnel prévu					200
	2	2						6
	–	100	400					500
	7							7
	158	42	Aucun fonds additionnel prévu					400
			752					752
	737	1 742						4 500

Occasions exceptionnelles

Dans le déroulement de la plupart des projets d'infrastructure, il existe un laps de temps important entre la conceptualisation et la mise en œuvre. Cependant, il peut y avoir des cas où, s'il fallait attendre l'aboutissement d'un concours avant de prendre une décision, on pourrait laisser passer une possibilité exceptionnelle ou un partenariat décisif pour le pays. C'est dans cet esprit que le conseil d'administration de la FCI a décidé d'adopter un mécanisme décisionnel rapide afin de permettre aux établissements et à leurs partenaires de participer à des projets d'infrastructure de recherche exceptionnels et innovateurs.

Le premier projet approuvé en 2003-2004 en vertu de ce nouveau programme est le Structural Genomics Consortium dirigé par l'Université de Toronto, qui a reçu 7,2 millions de dollars.



« NOUS NOUS SOMMES ENGAGÉS À VEILLER À CE QUE LES PARTIES PRENANTES DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ SOIENT AU COURANT DES INVESTISSEMENTS, DES PROGRAMMES ET DES MÉCANISMES DE REDDITION DES COMPTES DE LA FCI. »



RENSEIGNER LA POPULATION CANADIENNE INFORMER LES CANADIENS DES RÉPERCUSSIONS DES INVESTISSEMENTS DANS L'INFRASTRUCTURE DE RECHERCHE DEMEURE UNE GRANDE PRIORITÉ POUR LA FCI.

Les communications par le Web sont au cœur de la stratégie de la FCI visant à rendre compte au public de ses activités. Tout au long de l'année, les résultats des concours sont affichés dans le site Web de l'organisme, de même que l'information sur les programmes et les rapports des établissements sur l'utilisation des contributions versées par la FCI. Le rapport annuel, ainsi que d'autres publications spéciales sont également mis en ligne, et des milliers de téléchargements sont faits à partir du site Web. Une nouvelle section multimédia présentant de courtes vidéos sur les projets internationaux appuyés par la FCI a aussi été lancée l'an dernier. Le site Web a enregistré plus de 336 000 visites en 2003-2004. www.innovation.ca



En mars 2004, le président-directeur général de la FCI, David W. Strangway a annoncé, en présence du premier ministre, le très honorable Paul Martin, de la première vice-présidente de la FCI, Carmen Charette et de la ministre de l'Industrie, l'honorable Lucienne Robillard, les résultats du concours du Fonds d'innovation. Plus de 175 personnes représentant des médias, chercheurs et membres de la communauté de la recherche ont participé à l'événement.



L'assemblée publique annuelle de la FCI — tenue à Ottawa le 2 février 2004, en présence de plus de 150 personnes (le plus haut taux de participation à ce jour pour une assemblée publique de la FCI) — a permis de partager avec les Canadiens de l'information sur l'évolution des sciences et de la recherche au Canada. Bob McDonald, animateur de l'émission Quirks and Quarks à la radio de la CBC, a pris part à l'événement.

Depuis son lancement en février 2002, le cybermagazine de la FCI — *InnovationCanada.ca* — présente des reportages intéressants et des portraits de personnes talentueuses qui cherchent à réaliser leurs rêves et travaillent inlassablement à reculer les frontières du savoir. Ces articles contribuent à démontrer l'importance, les avantages et la pertinence de la recherche rendue possible grâce au financement de la FCI. En 2003-2004, les visites du cybermagazine ont plus que doublé par rapport à l'année précédente. Cela indique clairement le désir du public d'être informé de la façon dont il peut bénéficier de l'innovation en matière de recherche. www.InnovationCanada.ca

En travaillant avec les parties prenantes, dont la ministre de l'Industrie et les organismes subventionnaires, nous avons participé à une centaine d'événements spéciaux l'an dernier. Certains, dirigés par la FCI, avaient pour but d'annoncer les décisions du conseil d'administration et les résultats des concours de financement, tandis que d'autres étaient organisés par les organismes subventionnaires, ou encore par les établissements de recherche eux-mêmes afin de célébrer des points tournants de leurs projets.

Le recours aux médias nous a aussi aidés à informer les Canadiens. L'accent accru mis sur les répercussions et les avantages de la recherche sur le plan régional a permis d'augmenter la visibilité de la recherche novatrice qui s'effectue, ainsi que la compréhension qu'en a la population d'un bout à l'autre du pays.

Nous nous sommes engagés à veiller à ce que les parties prenantes des secteurs public et privé soient au courant des investissements, des programmes et des mécanismes de reddition des comptes de la FCI. Les activités continues de communication permettent de démontrer comment la FCI contribue au programme d'innovation du Canada, tout en constituant un forum où il est possible d'échanger de l'information et de tenir des consultations avec les partenaires financiers clés des établissements.



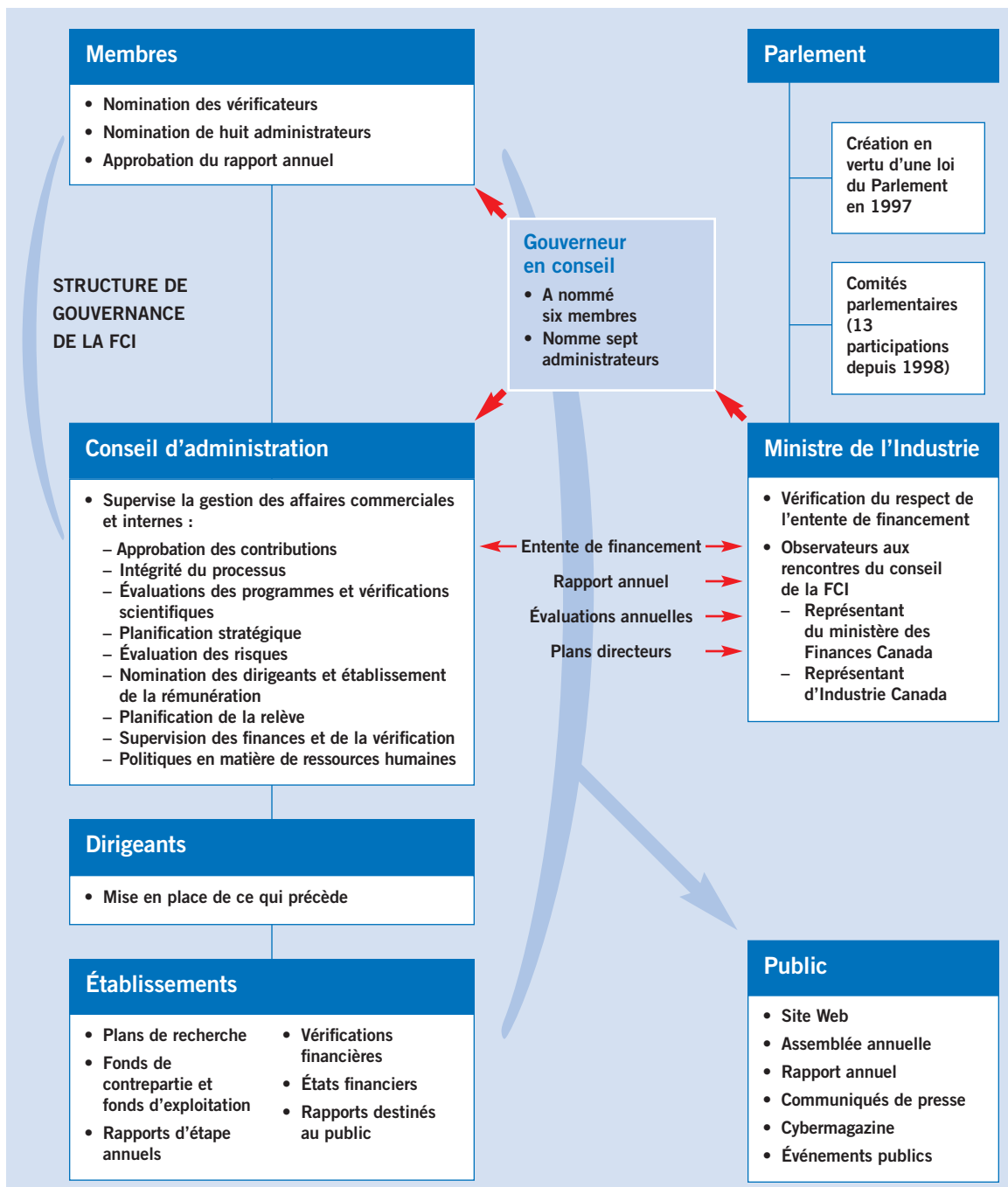
**« LA FCI CONSIDÈRE QU'IL EST
PRIMORDIAL QUE SON FONCTIONNEMENT
SOIT À LA FOIS ÉCONOMIQUE, EFFICACE
ET TRANSPARENT. »**

GARDER LA CONFIANCE DU PUBLIC

Responsabilisation

La responsabilisation est une valeur fondamentale de la FCI. En raison de son statut unique d'organisme autonome à qui sont confiés d'importants fonds publics, la FCI considère qu'il est primordial que son fonctionnement soit à la fois économique, efficace et transparent et qu'elle fasse part de ses activités et de ses résultats à un vaste public. La FCI s'attend aussi à ce que les établissements financés soient responsables et à ce qu'ils rendent compte au public de leurs résultats. Le tableau qui suit illustre les différents mécanismes mis en place à la FCI pour que l'organisme rende compte de ses activités à la population canadienne.

Structure et rôles – Gouvernance et responsabilisation



Gouvernance

La FCI a été constituée en tant qu'organisme non gouvernemental autonome doté de son propre conseil d'administration. Celui-ci se réunit jusqu'à quatre fois l'an et, à la fin de chacune de ses réunions, tient une séance à huis clos. Chaque année, la FCI tient une assemblée à laquelle est conviée la population. Le lieu et la date de cette rencontre sont publiés dans plusieurs grands quotidiens du Canada.

Les administrateurs et membres sont choisis à la suite d'un processus de mise en nomination. Les administrateurs sont nommés pour un mandat de trois ans et les membres pour un mandat de cinq ans. Le conseil d'administration a adopté les lignes directrices établies par le gouvernement du Canada intitulées « Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État ». Les administrateurs qui acceptent une rémunération de la FCI ont droit à des honoraires annuels de 5 000 \$ alors que les présidents de comités reçoivent 7 500 \$. Ils peuvent également recevoir des honoraires de 750 \$ chaque fois qu'ils participent à une réunion du conseil d'administration ou de l'un de ses comités, et de 500 \$ chaque fois qu'ils participent à une réunion de comité tenue conjointement avec une réunion du conseil d'administration. Les membres ne reçoivent aucune rémunération. Toutefois, ils peuvent être remboursés pour toute dépense raisonnable encourue pendant qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités ou participent à une réunion des membres de la FCI.



L'effet FCI

Permettre le développement des communautés

Dans l'économie mondiale du savoir, les grappes d'innovation sont des catalyseurs du développement. Ces grappes rassemblent des entreprises interdépendantes et novatrices, actives dans le même secteur industriel. Elles misent sur l'expertise et les talents d'une région — y compris ceux des établissements de recherche — pour permettre aux collectivités de soutenir la concurrence à l'échelle internationale. La compréhension des facteurs de réussite propres aux grappes d'innovation a fait l'objet, en novembre 2003, d'une conférence internationale organisée par quatre universités montréalaises et soutenue en partie par la FCI. L'événement a permis de réunir des chefs de file des secteurs universitaire et communautaire qui travaillent avec des dirigeants d'établissements et d'entreprises industrielles. Des représentants de plus de 60 grappes situées dans 18 pays ont assisté à la conférence. Le rapport de la Conférence internationale sur les grappes technologiques de 2003 est mis en ligne dans le site Web de la FCI. L'enthousiasme et l'élan que l'événement a provoqués persistent, puisque la prochaine conférence aura lieu à Toulouse, en France, en 2005.

Membres

Le conseil d'administration relève des membres de la FCI qui jouent un rôle similaire à celui des actionnaires d'une entreprise et représentent les Canadiens. Ces membres sont chargés de nommer huit des 15 administrateurs de la FCI. Ils ont également pour mandat de recevoir les états financiers après leur vérification comptable, de nommer les vérificateurs comptables et d'approuver le rapport annuel de la FCI lors de leur réunion annuelle.

Angus A. Bruneau**

Président du conseil d'administration,
Fortis Inc.; président, Air Nova

Jim Friesen**

Professeur, titulaire de la chaire Banting and Best, Département de recherche médicale, Université de Toronto

Gail Gabel*

Présidente-directrice générale,
E.S.I. Environmental Sensors Inc.

Robert J. Giroux**

Président-directeur général,
Association des universités et collègues du Canada

Jean-Paul Gourdeau*

(début du mandat : juin 2003)
Président sortant,
École polytechnique de Montréal

Arthur Hanson**

Distinguished Fellow et scientifique principal,
Institut international du développement durable

Monique Lefebvre**

Administratrice de sociétés et consultante

Judith Maxwell**

Présidente, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques

Peter J. Nicholson**

(fin du mandat : décembre 2003)

Conseiller spécial auprès du secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques; directeur, Atlantic Institute for Market Studies

Edythe A. Parkinson-Marcoux**

Experte-conseil et conseillère stratégique,
Ensyn Petroleum Inc.

Martha Piper**

Présidente et vice-chancière,
Université de la Colombie-Britannique

Donald Savoie*

Titulaire de la chaire Clément-Cormier en développement économique,
Université de Moncton

Matt Spence**

Président-directeur général,
Alberta Heritage Foundation for Medical Research

Ron Steer**

Professeur, Département de chimie,
Université de la Saskatchewan

William Tholl*

Secrétaire général et chef de la direction,
Association médicale canadienne

* Premier mandat de cinq ans

** Second mandat de cinq ans

Conseil d'administration

Le conseil d'administration se compose de 15 personnes dont sept sont nommées par le gouvernement du Canada. Les administrateurs proviennent de divers milieux, chacun apportant un point de vue particulier et une excellente compréhension du monde de la recherche. Les administrateurs sont nommés pour des mandats renouvelables de trois ans et apportent une expérience du secteur privé, des établissements de recherche, des universités et du secteur public. Un administrateur doit représenter, par rotation, l'un des organismes subventionnaires fédéraux.

Le conseil d'administration prend la décision finale au sujet du financement des projets et établit les objectifs stratégiques de la FCI conformément à son entente de financement avec le gouvernement du Canada. Il est responsable d'approuver les plans et les objectifs annuels et examine chaque année les retombées de ces objectifs. À intervalle régulier, il examine diverses questions du point de vue de la gestion des risques en déterminant quels risques sont acceptables et en veillant à ce que la FCI fasse le nécessaire pour atténuer les conséquences de ceux-ci. De plus, le conseil d'administration adopte la politique de rémunération de la FCI et, en particulier, la rémunération de la haute direction.

John R. Evans, président***

Torstar Corporation

Michel Gervais, vice-président**

Directeur général,
Centre hospitalier Robert-Giffard

Lorne A. Babiuk**

Directeur, Veterinary Infectious
Disease Organization,
Université de la Saskatchewan

Alan Bernstein*

Président, Instituts de recherche
en santé du Canada

Aldée Cabana*

Administrateur d'entreprises;
ancien recteur, Université de Sherbrooke

Dian Cohen**

Présidente, DC Productions Limited

Bernard Coupal**

Président, Gestion T2C2/BIO Inc.
et Gestion T2C2/INFO Inc.
(Transfert Technologies
Commercialisation Capital)

David Dolphin*

Vice-président, développement
technologique, OLT Inc.

Kevin O'Brien Fehr*

Directrice, Basic Research and Genetics,
GlaxoSmithKline Inc.

Monique Frize**

Professeure, titulaire de la chaire Nortel/
CRSNG des femmes en sciences et
en génie d'Ontario, Université Carleton /
Université d'Ottawa

Robert A. Phillips**

Chef de la direction, Réseau ontarien
de recherche sur le cancer

David Pink**

Professeur, Département de physique,
Université St. Francis Xavier

Geri Sinclair**

Directrice générale,
portail MSN.ca, Microsoft Canada

Stella Thompson**

Directrice principale, Governance West Inc.

Ronald Whelan*

Président, Comité d'archives,
Association médicale canadienne

* Premier mandat de trois ans

** Deuxième mandat de trois ans

*** Troisième mandat de trois ans

Comité de la vérification et des finances

Lorne A. Babiuk, président
Aldée Cabana
John R. Evans
Kevin O'Brien Fehr
Robert A. Phillips

Comité de la gouvernance et de la mise en candidature

Dian Cohen, présidente
David Dolphin
John R. Evans
Michel Gervais
Gerri Sinclair
Stella Thompson

Rémunération des cadres

La rémunération des cadres de la FCI pour l'exercice financier se terminant au 31 mars 2004 était établie selon les échelles salariales qui suivent. Ces échelles ont été approuvées à la suite d'une étude comparative de postes équivalents dans des organismes similaires et dans la fonction publique effectuée en 2001 par des experts-conseils externes. Elles ont depuis été ajustées en fonction de l'augmentation du coût de la vie.

La FCI a entrepris un examen exhaustif de la rémunération pour l'ensemble de l'organisation; cet examen sera complété en 2004-2005.

Échelles salariales annuelles

David W. Strangway

Président-directeur général178 000 \$ à 220 000 \$

Carmen Charette

Première vice-présidente127 000 \$ à 168 500 \$

Manon Harvey

Vice-présidente, Finances et gestion110 400 \$ à 141 000 \$

Suzanne Corbeil

Vice-présidente, Relations extérieures110 400 \$ à 141 000 \$



L'effet FCI

Accroître le rôle de leader mondial du Canada dans le domaine de la recherche

Le Canada a pris certaines mesures pour devenir un chef de file scientifique mondial. Il est de plus en plus perçu comme une destination de choix par les meilleurs chercheurs sur le plan international. Des gouvernements des quatre coins du monde se tournent vers le modèle canadien pour accroître leur propre capacité de recherche.

Partout au pays, les chercheurs des universités et des établissements de recherche reculent les frontières du savoir et nous aident à mieux comprendre le monde qui nous entoure. C'est grâce à leur contribution que des villes comme Lethbridge, Chicoutimi, Saskatoon et Truro sont devenues des centres mondiaux de l'expertise scientifique — des collectivités qui ont un impact important dans des domaines comme la neuroscience, le transport d'énergie en climat nordique, la technologie synchrotronique et l'agriculture. D'autres collectivités ont aussi une force d'impact mondiale. Des villes comme Vancouver, Winnipeg et Waterloo sont renommées pour la recherche sur la production d'énergie durable, sur le VIH/sida en Afrique et sur la qualité de l'eau.



**« DE PLUS EN PLUS, LES ÉTABLISSEMENTS
ET LEURS CHERCHEURS DÉPENDENT
D'UNE INFRASTRUCTURE DE POINTE
POUR POUVOIR MENER DES RECHERCHES
QUI RÉPONDENT AUX BESOINS ET AUX
PRIORITÉS DES CANADIENS. »**

BILAN ET PERSPECTIVES

{ Objectifs et résultats de 2003-2004

LES OBJECTIFS CLÉS DE L'AN DERNIER VISAIENT À AMÉLIORER D'AVANTAGE LA CAPACITÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE ET DE LEURS CHERCHEURS À SE MESURER AUX MEILLEURS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE; À FAVORISER UNE RECHERCHE PLUS MULTIDISCIPLINAIRE ET SOPHISTIQUEE, AXÉE SUR UNE PLUS GRANDE COLLABORATION ET À TRADUIRE CETTE RECHERCHE EN AVANTAGES POUR LE CANADA.

OBJECTIF { Atteindre de nouveaux sommets d'excellence et d'innovation

RÉSULTAT = Allocation, à la suite d'une évaluation rigoureuse, de 450,7 millions de dollars dans le cadre du concours du Fonds d'innovation de 2004 pour soutenir 126 projets d'infrastructure de pointe dans 57 établissements de recherche. Près de 600 bénévoles ont été recrutés au Canada et à l'étranger pour participer au processus d'évaluation du mérite.



OBJECTIF { Attirer et retenir les meilleurs

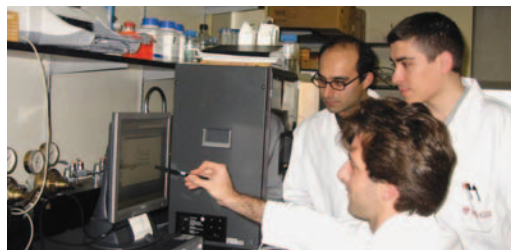
RÉSULTATS

- = Dans le cadre du Fonds de relève, 593 nouveaux chercheurs rattachés à 502 projets ont reçu 74,9 millions de dollars pour l'aménagement de nouvelles installations et la mise en place de nouvel équipement dans 56 universités.
- = 286 chaires de recherche du Canada ont reçu 43,1 millions de dollars pour des infrastructures de pointe.
- = Dans le cadre des Bourses de carrière, un million de dollars ont été versés à cinq boursiers Steacie du CRSNG et un million de dollars ont été accordés à deux chercheurs émérites des IRSC.



OBJECTIF { **Consolider les infrastructures des hôpitaux de recherche**

- RÉSULTATS**
- = Conception et lancement d'un appel de propositions en vertu du Fonds des hôpitaux de recherche.
 - = Sélection de 19 projets appuyés par le Fonds d'innovation invités à soumettre une demande complète qui sera étudiée d'ici octobre 2004.



OBJECTIF { **Maximiser l'impact des investissements dans les infrastructures**

- RÉSULTATS**
- = Allocation de 158 millions de dollars provenant du Fonds d'exploitation des infrastructures afin d'aider les établissements à assumer les coûts additionnels d'exploitation et d'entretien des projets d'infrastructure financés par le Fonds d'innovation et le Fonds de relève.
 - = Dialogue continu avec les parties prenantes afin de répondre aux besoins de financement relativement aux coûts additionnels d'exploitation et d'entretien.



OBJECTIF { **Promouvoir l'excellence administrative et opérationnelle**

- RÉSULTATS**
- = Réalisation d'une analyse de tierce partie de plus de 1 800 projets et rapports d'établissement.
 - = Réalisation de la vérification des contributions de 13 projets (36 à ce jour) et d'examen financiers dans six établissements (15 à ce jour).
 - = À partir d'une demande de propositions, les membres ont nommé le cabinet Ernst & Young s.r.l. à titre de vérificateur externe de la FCI. En outre, le conseil d'administration a choisi Deloitte & Touche s.r.l. pour effectuer la vérification interne, dont la réévaluation de la gestion des risques, effectuée ultérieurement.
 - = Réalisation d'un sondage auprès des employés et étude des prestations de retraite.
 - = Amélioration continue du site Web de la FCI et du cybermagazine.
 - = Finalisation de 929 projets (réception des budgets détaillés, respect des conditions, confirmation du financement des partenaires et début du débours) et fin de 401 projets (montant total reçu par l'établissement financé).





OBJECTIF { Communiquer les résultats aux Canadiens

RÉSULTATS

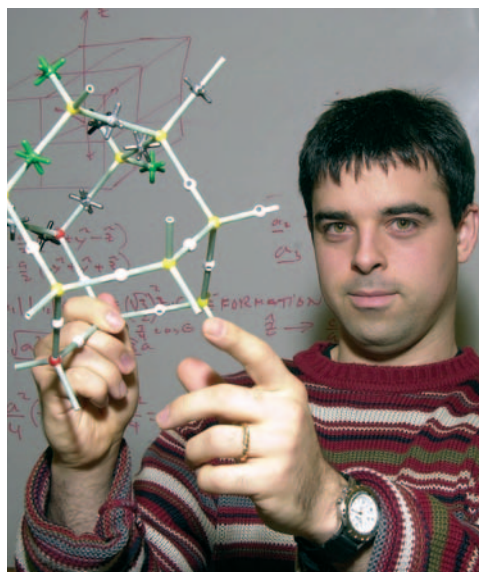
- = Organisation d'activités en collaboration avec les établissements ayant reçu du financement pour communiquer les résultats et les répercussions des investissements de la FCI, notamment 96 annonces publiques et quatre numéros du cybermagazine de la FCI, *InnovationCanada.ca*. L'augmentation marquée de la couverture médiatique et le nombre accru de visites du site Web de la FCI et de son cybermagazine sont des indicateurs des résultats positifs des efforts déployés.
- = Production et distribution de rapports à partir de l'information transmise par les établissements, dont le troisième rapport annuel sur la commercialisation.
- = Initiatives de communication et de responsabilisation, notamment des séances d'information pour les parties prenantes des secteurs public et privé; deux présentations devant un comité parlementaire; la préparation d'une présentation à un comité parlementaire.
- = Évaluation officielle et examen des pratiques de communication de la FCI.
- = Production et distribution du rapport annuel de 2002-2003 de la FCI, en versions papier (plus de 2 600 exemplaires) et électronique (plus de 3 000 téléchargements).
- = Promotion du dialogue entre les établissements et les collectivités par l'intermédiaire de la conférence sur les grappes technologiques tenue à Montréal en novembre 2003.



OBJECTIF { Planifier l'avenir

RÉSULTATS

- = Dans le cadre de la planification stratégique continue, le conseil d'administration a tenu des journées de réflexion pour mieux comprendre l'évolution du milieu de la recherche et de l'innovation, en mettant un accent particulier sur le contexte international. Parmi les questions à l'étude, mentionnons : les besoins changeants de l'infrastructure; les coûts permanents d'exploitation et d'entretien; les interactions avec les parties prenantes (en particulier les organismes subventionnaires fédéraux et les provinces); un mécanisme de décision rapide pour les situations exceptionnelles et une plus grande responsabilisation par l'évaluation et la communication des résultats.
- = Dialogue continu avec la communauté de la recherche sur les besoins et l'évolution du milieu.



{ À la croisée des chemins : objectifs de planification pour 2004-2005

L'INFRASTRUCTURE DE RECHERCHE AU CANADA DIFFÈRE TOTALEMENT DE CE QU'ELLE ÉTAIT EN 1997. AU FUR ET À MESURE QUE NOUS AVANÇONS, NOUS CONSTATONS QUE LE BESOIN D'INFRASTRUCTURE DEMEURE ÉLEVÉ EN RAISON DE L'ÉVOLUTION RAPIDE DU MILIEU DE LA RECHERCHE ET DES TECHNOLOGIES NAISSANTES. DE PLUS EN PLUS, LES ÉTABLISSEMENTS ET LEURS CHERCHEURS DÉPENDENT D'UNE INFRASTRUCTURE DE POINTE POUR POUVOIR MENER DES RECHERCHES QUI RÉPONDENT AUX BESOINS ET AUX PRIORITÉS DES CANADIENS.

AU COURS DE LA PROCHAINE ANNÉE, LE DÉFI DE LA FCI SERA DE TIRER PROFIT DE LA DYNAMIQUE CRÉÉE PAR LES IMPORTANTS INVESTISSEMENTS ENGAGÉS. LA FCI CONTINUERA À EXAMINER SON RÔLE ET À ACCROÎTRE D'AVANTAGE LA CAPACITÉ DU CANADA DANS LE VASTE CONTEXTE DE LA RECHERCHE, Y COMPRIS DANS LE TRANSFERT DES RÉSULTATS. LES OBJECTIFS DE CETTE ANNÉE VISENT AUSSI À FAIRE EN SORTE QUE LA FCI DEMEURE UN ORGANISME AXÉ SUR LE SERVICE ET PRÔNANT LA TRANSFORMATION, LA SOUPLESSE ET LA CONSULTATION, QU'ELLE RÉPONDE AUX BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ DE LA RECHERCHE ET QU'ELLE CONTINUE À RENDRE COMPTE DE SES ACTIVITÉS À LA POPULATION CANADIENNE.

OBJECTIF { Fournir une infrastructure de pointe dans un environnement changeant

- Faire participer certaines des parties prenantes aux discussions sur l'évolution de la recherche et les progrès technologiques, la détermination des besoins futurs d'infrastructure, ainsi que la planification et l'établissement des priorités.
- Définir la meilleure façon d'interpréter et d'accomplir notre mandat au-delà de 2005.
- Concevoir et préparer le lancement d'un appel de propositions.
- Investir jusqu'à 100 millions de dollars dans des projets de grande envergure liés aux hôpitaux de recherche.
- Définir notre rôle et nos responsabilités dans la promotion des activités de recherche internationales.

OBJECTIF { Permettre une recherche dont bénéficie le Canada

- Revoir la conception des programmes de financement pour maximiser les bienfaits pour les Canadiens.
- Explorer le rôle possible de la FCI dans des collaborations éventuelles, relativement au transfert des résultats de recherche et, en particulier, aux activités liées à la commercialisation.
- Collaborer avec d'autres organismes subventionnaires afin d'optimiser l'impact des investissements effectués dans le domaine de la recherche.

OBJECTIF { Attirer et garder les meilleurs

- Revoir le besoin d'investissements additionnels en vertu du Fonds de relève afin d'attirer de nouveaux membres du corps professoral dans le contexte d'un renouvellement massif continu du personnel enseignant dans les universités canadiennes.
 - Évaluer l'impact de l'investissement en infrastructure dans le Programme des chaires de recherche du Canada et le besoin de financer l'infrastructure au-delà des 2 000 premières chaires.
-

OBJECTIF { Maximiser l'investissement dans l'infrastructure


- Continuer d'interagir avec les principales parties prenantes, dont les organismes subventionnaires et les gouvernements provinciaux, pour trouver des façons efficaces de soutenir tous les aspects de la recherche, particulièrement les coûts d'exploitation et d'entretien de l'infrastructure.
 - S'assurer que l'accès à l'infrastructure contribue à attirer du personnel hautement qualifié et favorise le transfert des résultats de recherche.
 - Investir dans les coûts d'exploitation et d'entretien des projets admissibles.
-

OBJECTIF { Communiquer les résultats aux Canadiens

- Informer les Canadiens des résultats et des répercussions du financement de l'infrastructure de recherche par l'entremise d'une plus grande collaboration avec les parties prenantes.
 - Continuer de rendre l'information de la FCI accessible à un vaste public par l'amélioration du site Web et du cybermagazine, et par de constantes initiatives de diffusion externe.
 - Élargir la portée de nos communications à l'ensemble des Canadiens, particulièrement aux étudiants et aux professeurs.
 - Déployer les activités de relations externes partout au Canada et parmi l'ensemble des groupes et organismes formant les parties prenantes.
-

OBJECTIF { Promouvoir la reddition des comptes et la responsabilité de la FCI

- Favoriser un environnement prônant « l'excellence du service » pour mieux servir nos clients et bénévoles.
- Analyser les progrès réalisés par les établissements, pour chacun des projets financés.
- Introduire des vérifications scientifiques des projets financés antérieurement.
- Revoir notre approche d'évaluation des résultats et des répercussions.
- Revoir la composition du conseil d'administration et des membres.
- Terminer l'examen de la rémunération pour tous les employés de la FCI.
- Maintenir une gestion financière responsable de la FCI.
- Améliorer la productivité et le service à notre clientèle par l'utilisation de la technologie.
- Créer un milieu stimulant et valorisant pour nos employés.



« LA FCI MAINTIENT DES MESURES APPROPRIÉES DE CONTRÔLE FINANCIER ET CONTINUE D'APPLIQUER DES PRINCIPES DE SAINTE GESTION FINANCIÈRE AFIN D'ASSURER LA MEILLEURE UTILISATION POSSIBLE DES FONDS PUBLICS QUI LUI SONT CONFIÉS. »

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE L'OUVERTURE, LA TRANSPARENCE ET LA RESPONSABILISATION SONT DES VALEURS FONDAMENTALES DE LA FCI. AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2003-2004, LA FCI A MAINTENU DES MESURES APPROPRIÉES DE CONTRÔLE FINANCIER ET A CONTINUÉ D'APPLIQUER DES PRINCIPES DE SAINTE GESTION FINANCIÈRE AFIN D'ASSURER LA MEILLEURE UTILISATION POSSIBLE DES FONDS PUBLICS QUI LUI SONT CONFÉES. LES VÉRIFICATEURS EXTERNES ONT ÉMIS UNE OPINION SANS RÉSERVE AU SUJET DES ÉTATS FINANCIERS DE LA FCI, LESQUELS FIGURENT DANS LES PAGES SUIVANTES.

Au 31 mars 2004, la FCI avait reçu un montant total de 3,65 milliards de dollars du gouvernement du Canada. Voici les faits saillants des états financiers vérifiés de la FCI :

- Le montant total investi par la FCI (d'après le bilan) au 31 mars 2004 était de 3,075 milliards de dollars.
- Les investissements de la FCI respectent des lignes directrices strictes. Pour assurer une diversification, les fonds sont placés dans une variété de véhicules de placement sûrs :

– Fonds du marché monétaire	160,7 millions de dollars
– Titres hypothécaires	380,8 millions de dollars
– Obligations	2,386 milliards de dollars
– Obligations avec amortissement	147,7 millions de dollars
- Le changement net du montant investi par rapport à l'année précédente consiste en une augmentation de 338 millions de dollars. Ceci est attribuable au fait que les débours totaux aux bénéficiaires admissibles au cours de l'année financière ont été de 349,1 millions de dollars, et que les intérêts créditeurs en 2003-2004 se sont chiffrés à 180,3 millions de dollars. Les nouveaux fonds totalisant 500 millions de dollars reçus du gouvernement du Canada, les charges d'exploitation et les changements aux intérêts courus à recevoir expliquent la différence.
- Depuis 1997, le taux de rendement moyen sur les montants investis a été de 5,83 % par année.
- Les projets ne commencent à recevoir des fonds que lorsque toutes les conditions ont été respectées et que le financement des partenaires est confirmé. Au 31 mars 2004, la FCI avait déboursé un total de 1,230 milliard de dollars pour le financement d'infrastructures. Cette situation reflète la part proportionnelle de la contribution de la FCI et le niveau d'achèvement du projet (c.-à-d. que la plupart des projets de construction s'étalent sur un grand nombre de mois ou d'années).
- À ce jour, la FCI a accordé des subventions de près de 2,8 milliards de dollars. Il reste environ 1,7 milliard de dollars à engager d'ici 2010 (en tenant compte des intérêts créditeurs).



L'effet FCI **De la recherche à la commercialisation**

Les chercheurs, les établissements et leurs partenaires ont accepté le défi qui consiste à transformer la recherche en avantages économiques tangibles. Cette tendance croissante s'est trouvée confirmée dans le *Sommaire des activités institutionnelles de commercialisation de la recherche*, publié par la FCI en 2003. Ce document repose sur une analyse approfondie des données compilées par l'Association of University Technology Managers (AUTM), et des rapports annuels de 87 établissements financés par la FCI décrivant les activités de soutien à la commercialisation en 2002. Le *Sommaire* démontre que les établissements canadiens poursuivent ces activités et les amplifient. Il souligne également le rôle croissant des collectivités locales dans la commercialisation de la recherche et met l'accent sur la mise en place d'incubateurs dans toutes les régions du pays.

Responsabilité des rapports financiers

Les états financiers de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) ont été préparés par la direction de la FCI, qui est responsable de l'intégrité et de l'exactitude des données présentées. Dans certains cas, ces données peuvent comprendre des montants qui ont été établis d'après les meilleures estimations et le meilleur jugement possibles. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus, y compris les recommandations comptables pour les organismes sans but lucratif au Canada. L'information financière qui figure dans le présent rapport annuel est conforme aux états financiers.

En s'acquittant de ses responsabilités concernant l'intégrité et l'exactitude des états financiers et des systèmes comptables à partir desquels ils sont établis, la direction est responsable de maintenir un système adéquat de contrôles internes. Ce système est conçu de façon à garantir que les transactions sont autorisées, que les avoirs sont protégés et que les registres nécessaires sont tenus à jour. De plus, les vérificateurs externes de la FCI, qui examinent et évaluent périodiquement les livres comptables et les contrôles internes et font état de leurs conclusions à la direction, valident le système. Les observations et recommandations des vérificateurs externes sont transmises au Comité de la vérification et des finances de la FCI et au conseil d'administration.

Le conseil d'administration supervise les responsabilités de la direction relativement à l'information financière par l'intermédiaire du Comité de la vérification et des finances. Le comité examine les états financiers et les recommande au conseil d'administration aux fins d'approbation et de présentation aux membres. Il est également responsable d'examiner les budgets, les méthodes de contrôles internes et les investissements et de conseiller les administrateurs sur la vérification et l'information financière.

Le cabinet de vérificateurs indépendants Ernst & Young LLP, nommé par les membres de la FCI sur recommandation du Comité de la vérification et des finances, a examiné les états financiers. Son rapport figure dans les pages suivantes. Les vérificateurs indépendants ont un accès complet et sans restriction au Comité de la vérification et des finances et au conseil d'administration pour discuter de la vérification elle-même et de ses résultats en ce qui a trait à l'intégrité de l'information financière et à la pertinence du système de contrôles internes.



Lorne A. Babiuk
Président,
Comité de la vérification et des finances



Manon Harvey, CA
Vice-présidente,
Finances et gestion

ÉTATS FINANCIERS

Rapport des vérificateurs

Aux membres de la
Fondation canadienne pour l'innovation,

Nous avons vérifié le bilan de la **Fondation canadienne pour l'innovation** au 31 mars 2004 et les états des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Fondation au 31 mars 2004 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Ottawa, Canada
Le 14 mai 2004

Comptables agréés

BILAN

Au 31 mars

	2004 \$	2003 \$
ACTIF		
Encaisse	5 755 587	16 119 306
Intérêt et autres débiteurs	40 477 885	45 982 410
Placements [note 3]	3 074 718 482	2 737 241 446
Charges payées d'avance	188 550	47 352
Immobilisations [note 4]	1 466 460	1 730 701
	3 122 606 964	2 801 121 215
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Créditeurs et charges à payer	439 106	406 772
Apports reportés [note 5] :		
Charges d'exercices futurs	3 120 701 398	2 798 983 742
Immobilisations	1 466 460	1 730 701
	3 122 167 858	2 800 714 443
Engagements [note 7]		
Actifs nets [note 6]	-	-
	3 122 606 964	2 801 121 215

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars

	2004 \$	2003 \$
PRODUITS		
Constatation des apports reportés liés à l'octroi de montants aux bénéficiaires admissibles	349 100 520	325 266 304
Constatation des apports reportés liés aux charges de fonctionnement de la période	9 450 021	6 828 256
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	316 536	293 969
	358 867 077	332 388 529
CHARGES		
Octroi de montants aux bénéficiaires admissibles	349 100 520	325 266 304
Charges générales et administratives	9 450 021	6 828 256
Amortissement des immobilisations	316 536	293 969
	358 867 077	332 388 529
Excédent des produits sur les charges	-	-

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars

	2004 \$	2003 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	—	—
Éléments hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	316 536	293 969
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	(316 536)	(293 969)
Augmentation (diminution) nette des apports reportés liés aux charges d'exercices futurs	321 717 656	(163 192 591)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement liés au fonctionnement	5 395 661	7 391 259
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de fonctionnement	327 113 317	(155 801 332)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(52 295)	(258 668)
Augmentation des apports reportés liés aux immobilisations	52 295	258 668
Vente (acquisition) nette de placements	(337 477 036)	159 179 864
Rentrées nettes liées aux activités de financement et d'investissement	(337 477 036)	159 179 864
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(10 363 719)	3 378 532
Encaisse, début de l'exercice	16 119 306	12 740 774
Encaisse, fin de l'exercice	5 755 587	16 119 306

Voir les notes afférentes aux états financiers



L'effet FCI **Des politiques publiques saines**

Les infrastructures de pointe ont permis la réalisation de recherches favorisant la participation active des décideurs, ce qui entraîne la mise en place de meilleures politiques publiques, de même que des améliorations sanitaires, sociales et environnementales. On peut citer de nombreux exemples, qui vont d'une meilleure compréhension de la diversité culturelle canadienne, aux modèles d'évaluation des scénarios climatiques futurs, en passant par des améliorations apportées à la prestation des soins de santé. Il sera de plus en plus important pour le Canada de trouver des mécanismes qui permettront de s'assurer que les résultats de la recherche continuent de se traduire par une amélioration des politiques et des pratiques.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2004

1. GÉNÉRALITÉS

La Fondation canadienne pour l'innovation [la « Fondation »] a été constituée en société en vertu de la Partie I de la Loi d'exécution du budget de 1997, le 25 avril 1997, dans le but d'accorder à des universités, des collèges, des hôpitaux et d'autres établissements de recherche sans but lucratif au Canada, des subventions dans des projets d'infrastructure de recherche en vue d'accroître leur capacité d'effectuer de la recherche de grande qualité.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

Constatation des produits

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports qui se composent de subventions gouvernementales et, possiblement, de dons d'autres provenances.

En vertu de la Loi d'exécution du budget de 1997 [la « loi »], la Fondation a reçu, depuis sa création, des subventions du gouvernement du Canada pour un total de 3 650 000 000 \$, en plus des intérêts courus de 964 384 \$ sur la subvention initiale, à être détenues, investies, gérées et déboursées en vertu de la loi et de l'Accord de financement connexe conclu entre la Fondation et le gouvernement du Canada. Des subventions totalisant 3 150 000 000 \$ ont été reçues et enregistrées durant les exercices antérieurs. Une subvention additionnelle de 500 000 000 \$ pour améliorer le soutien offert aux projets de recherche dans les hôpitaux fut reçue et enregistrée durant l'exercice se terminant le 31 mars 2004.

Ces fonds, de même que toutes subventions ainsi que tout revenu de placement futur, serviront à octroyer des montants aux bénéficiaires admissibles et à payer les charges de fonctionnement ainsi que les acquisitions d'immobilisations de la Fondation conformément aux dispositions de la loi et aux conditions stipulées par l'accord de financement. Ces subventions et tout intérêt futur gagné sur les montants investis seront reportés et constatés à titre de revenu au fur et à mesure que des dépenses seront engagées par la Fondation.

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux équivalant au taux d'amortissement lié aux immobilisations correspondantes.

Octroi de montants aux bénéficiaires admissibles

L'octroi de montants aux bénéficiaires admissibles est reconnu comme charge lorsque les fonds sont déboursés.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût. Les primes ou escomptes sont amortis sur la durée restante des placements. Si la valeur marchande des placements devient inférieure au coût, et que ce fléchissement de la valeur est considéré comme étant permanent, la valeur des placements est réduite à la valeur marchande.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations, s'il y a lieu, sont constatés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les coûts afférents aux réparations et à l'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation ne permet plus à la Fondation de fournir des services, sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en appliquant les taux annuels suivants :

Améliorations locatives	Sur la durée du bail
Mobilier et autre matériel	20 %

Estimation

La préparation des états financiers exigent que la direction détermine des montants estimatifs et des hypothèses afin de déterminer la valeur des actifs et passifs ainsi que les actifs et passifs contingents inclus dans les états financiers et les notes afférentes. Celles-ci ont été basées sur un jugement éclairé.

3. PLACEMENTS

Les placements se composent des instruments financiers suivants :

	2004		2003	
	Coût \$	Valeur marchande \$	Coût \$	Valeur marchande \$
Fonds du marché monétaire	160 652 678	160 657 389	75 604 707	75 601 785
Obligations	2 385 507 027	2 532 792 063	2 406 479 658	2 487 972 361
LHN Titres hypothécaires	380 846 087	392 495 007	255 157 081	263 325 350
Obligations avec amortissement de capital	147 712 690	147 241 162	—	—
	3 074 718 482	3 233 185 621	2 737 241 446	2 826 899 496

4. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations comprennent les éléments suivants :

	2004		2003	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût \$	Amortissement cumulé \$
Améliorations locatives	1 405 068	336 150	1 373 845	194 464
Mobilier et autre matériel	1 111 162	713 620	1 090 090	538 770
	2 516 230	1 049 770	2 463 935	733 234
Amortissement cumulé	(1 049 770)		(733 234)	
Valeur comptable nette	1 466 460		1 730 701	

5. APPORTS REPORTÉS

Charges d'exercices futurs

Les apports reportés liés aux charges d'exercices futurs représentent des subventions affectées d'origine externe non dépensées, incluant le revenu de placement gagné, relativement à l'octroi de montants aux bénéficiaires admissibles et au paiement des charges de fonctionnement des exercices futurs.

	2004 \$	2003 \$
Solde au début de l'exercice	2 798 983 742	2 962 176 333
Plus subventions reçues [note 2]	500 000 000	—
Plus revenu de placement affecté gagné	180 320 492	169 160 637
Moins montant constaté à titre de revenu	(358 550 541)	(332 094 560)
Moins montant affecté à l'acquisition d'immobilisations	(52 295)	(258 668)
Solde à la fin de l'exercice	3 120 701 398	2 798 983 742

Immobilisations

Les apports de capital reportés liés aux immobilisations représentent les montants non amortis des subventions affectées reçues et utilisées pour acquérir des immobilisations. L'amortissement des apports de capital est inscrit à titre de revenu dans l'état des résultats de la même façon que l'amortissement des immobilisations correspondantes.

	2004 \$	2003 \$
Solde au début de l'exercice	1 730 701	1 766 002
Subventions affectées utilisées pour acquérir des immobilisations	52 295	258 668
Moins montant amorti au revenu	(316 536)	(293 969)
Solde à la fin de l'exercice	1 466 460	1 730 701

6. APPORTS AFFECTÉS ET ACTIFS NETS

Tous les actifs nets de la Fondation sont sujets à des affectations d'origine externe conformément aux exigences de la Loi d'exécution du budget de 1997 qui régit la Fondation et aux conditions de l'Accord de financement conclu à cet égard entre la Fondation et le gouvernement du Canada. Le revenu de placement qui sera gagné sur les subventions reçues du gouvernement du Canada est également affecté. Par conséquent, la totalité des actifs nets de la Fondation sont reportés et constatés à titre de revenu au fur et à mesure que des dépenses sont engagées, ainsi, il n'y a jamais de solde d'actifs nets. Aucun état de l'évolution des actifs nets n'a été dressé étant donné qu'il n'apporterait pas d'information supplémentaire utile.

7. ENGAGEMENTS

La Fondation s'est engagée au cours de l'exercice à octroyer un montant maximal de 737,6 \$ millions [2003 – 272,1 \$ millions]. Un montant de 349,1 \$ millions [2003 – 325,3 \$ millions] a été déboursé à des bénéficiaires admissibles au cours de l'exercice. À ce jour, la Fondation s'est engagée à octroyer un montant maximal de 2 759,0 \$ millions, duquel 1 230,4 \$ millions a été déboursé en date de fin d'exercice. Le solde des montants octroyés sera inscrit comme charge aux exercices futurs lorsque les montants seront déboursés.

La Fondation a signé en 2001 un contrat de location d'une durée de dix ans débutant en août 2001 pour les locaux qu'elle occupe au 230 de la rue Queen à Ottawa, Ontario. Le loyer annuel minimum pour ces locaux s'élève à environ 1 060 000 \$. La Fondation a signé un contrat de sous-location pour une partie de ses locaux pour un montant annuel d'environ 229 000 \$.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Les employés de la Fondation ont le choix d'adhérer au régime de retraite de l'Association des universités et collèges du Canada [AUCC], régime à cotisations déterminées géré par la Financière Sun Life Inc. Les cotisations que l'employeur a versées au régime au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004 ont totalisé 190 162 \$ [2003 – 66 559 \$].

9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des débiteurs et des créditeurs ainsi que des charges à payer se rapprochent de leur juste valeur étant donné la période relativement courte d'ici l'échéance des instruments financiers. La juste valeur des placements dont l'échéance est plus longue, fondée sur le cours du marché à la fin de l'exercice, est indiquée à la note 3.

10. SITUATION FISCALE

La Fondation est une entité non imposable aux termes du paragraphe 149(1)(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu.